

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Service Public d'Assainissement Non Collectif



Syndicat des Eaux du Centre Ouest
Beaulieu - 79410 ECHIRE
Tél : 05.49.06.05.51 - Fax : 05.49.06.96.70
Courriel : spanc-seco@orange.fr

SOMMAIRE

1. LE SERVICE	3
1.1. GESTION ADMINISTRATIVE	3
1.2. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE	3
1.3. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	5
1.4. POPULATION CONCERNEE (INDICATEUR D301.0) POPULATION	5
1.5. MOYENS DU SERVICE	6
1.6. MISSIONS DU SERVICE	6
1.7. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE (INDICATEUR D302.0)	6
1.8. NOMBRE DE CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE (ANNEXE 1)	8
1.9. AUTRES PRESTATIONS (VIDANGE/REHABILITATION) REALISEES PAR LE SERVICE	8
1.10. NOMBRE DE CONTROLES REALISES DEPUIS LA CREATION DU SERVICE	9
1.11. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ANC (INDICATEUR P301.3)	9
2. BILAN FINANCIER	10
2.1. REDEVANCES - TARIFS APPLIQUES EN 2013 :	10
2.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2013:	10
2.3. BUDGET 2014	11
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	12

1. LE SERVICE

1.1. Gestion administrative

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest a été créé en mars 2007.

Le service est géré en régie simple.

Le budget du service fait l'objet d'un budget annexe.

1.2. Présentation géographique

Depuis le 1^{er} janvier 2014 huit communes adhèrent au SPANC : **ARDIN, BECELEUF, COULONGES-SUR-L'AUTIZE, FAYE-SUR-ARDIN, SAINT-POMPAIN, SAINTE-OUENNE, SURIN et XAINTRAY.**

Une partie de ces communes est concernée, en totalité ou en partie, par le périmètre de protection éloignée du champ captant de SAINT-MAXIRE / ECHIRE (voir carte ci-dessous).

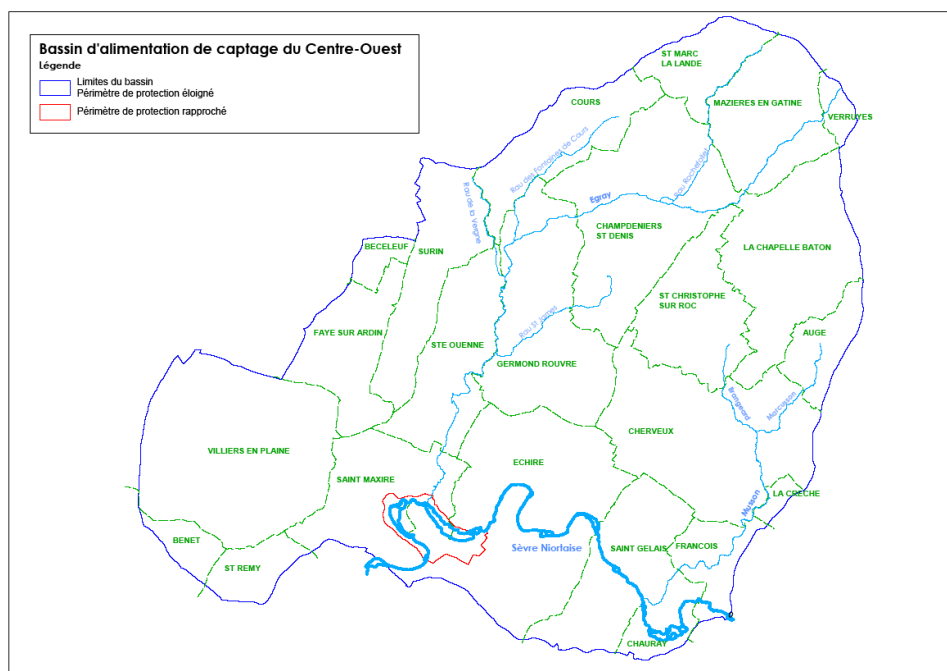


Figure 1 : Bassin d'alimentation de captage du Centre Ouest.

Le bassin d'alimentation s'étend sur environ 240 km² et concerne 23 communes. Il est inscrit dans la démarche « Re-Sources », programme régional visant à reconquérir la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Sur le secteur du SPANC il existe des zones naturelles protégées qui sont répertoriées dans le tableau suivant :

Nom du site	Type de protection	Commune(s) concernée(s)
Bois de Pichenin	ZNIEFF I ¹	BECELEUF XAINTRAY
Coteaux et vallons humides de l'Autize	ZNIEFF I	SAINT-POMPAIN
Plaine de Niort Nord-Ouest	ZNIEFF II ² , ZPS ³ , ZICO ⁴	ARDIN BECELEUF FAYE-SUR-ARDIN SAINT-POMPAIN SAINTE-OUENNE SURIN
Vallée de l'Autize	ZNIEFF II, SIC ⁵	ARDIN BECELEUF COULONGES-SUR-L'AUTIZE SAINT-POMPAIN SURIN XAINTRAY
Marais Poitevin	ZPS, SIC	SAINT-POMPAIN

¹ Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

² Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

³ Zones de Protection Spéciales

⁴ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

⁵ Sites d'Intérêt Communautaire

1.3. Zonage d'assainissement

Commune	Date de validation du zonage d'assainissement
ARDIN	2005
BECELEUF	2005
COULONGES-SURL'AUTIZE	2004
FAYE-SUR-ARDIN	2003
GERMOND-ROUVRE	2001
SAINT-POMPAIN	2005
SAINTE-OUENNE	2008
SURIN	2009
XAINTRAY	2001

1.4. Population concernée (indicateur D301.0) Population

Commune	Population INSEE 2009	Population desservie par l'AC	Population desservie par le SPANC
ARDIN	1229	-	1229
BECELEUF	734	-	734
COULONGES-SUR L'AUTIZE	2 417	2120	297
FAYE-SUR-ARDIN	620	-	620
GERMOND-ROUVRE	1100	490	610
SAINT-POMPAIN	966	-	966
SAINTE-OUENNE	704	-	704
SURIN	609	-	609
XAINTRAY	243	-	243
TOTAL	8 622	2 610	6 012

1.5. Moyens du service

Le SPANC dispose pour son fonctionnement d'un agent technique à temps plein et d'un agent administratif à 10% d'un temps plein.

Les équipements sont les suivants :

- un poste informatique équipé des logiciels TOPSPANC (rapports, facturation) et EDITOP (SIG) ;
- un véhicule ;
- du matériel de terrain : Infiltromètre, détecteur de voile de boue, canne à boue, laser mètre, tarières manuelles, pelle et autre petit matériel.

1.6. Missions du service

_ Mission de contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités.

- Contrôle de conception et d'implantation (comprenant une étude de sol à parcelle).
- Contrôle de bonne exécution.

_ Mission de contrôle des dispositifs existants.

- Diagnostic de l'existant.
- Contrôle de bon fonctionnement.

Le SPANC n'exerce aucunes prestations facultatives.

1.7. Indice de mise en œuvre du service (indicateur D302.0)

Cet indicateur est obligatoire, il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service d'assainissement non collectif. Plus le service est complet, plus la note est élevée. Les notes varient de 0 à 140.

Le volet A (éléments obligatoires du service) du tableau peut présenter une note maximale de **100**.

Le volet B (éléments facultatifs du service) du tableau peut présenter une note maximale de **40**. Le volet B ne peut s'additionner au volet A que si la collectivité a mis en place la totalité des éléments obligatoires de mise en œuvre du service.

INDICATEUR GLOBAL DU SERVICE	OUI	NON	Note
A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	X		20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	X		20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	X		30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	X		30
Sous-total			100
B– Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.		X	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.		X	
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.		X	
Sous-total			0
TOTAL			100

1.8. Nombre de contrôles réalisés par le service (annexe 1)

Commune	Contrôle Conception-Implantation	Contrôle de bonne exécution	Diagnostic de l'existant	Diagnostic Vente	Total
ARDIN	5	13	72	12	102
BECELEUF	8	9	0	4	21
COULONGES SUR L'A.	10	5	34	2	51
FAYE / ARDIN	3	6	0	7	16
GERMOND ROUVRE	6	4	0	8	18
ST POMPAIN	8	7	1	14	30
STE OUENNE	6	5	30	3	44
SURIN	6	6	1	5	18
XAINTRAY	4	0	9	0	13
TOTAL	56	55	147	55	313

En 2013, l'activité du SPANC du Syndicat des Eaux du Centre Ouest a légèrement augmenté (+ 5 %).

Les contrôles de conception et d'implantation ont diminués de 15 % alors que les contrôles de bonne exécution ont progressé de 15 %.

L'état des lieux de la commune d'Ardin a débuté le 31 mai 2013 suite à une réunion publique organisée le 25 avril 2013. En 2013, 72 dispositifs d'assainissement non collectif ont été diagnostiqués dans le cadre de l'état des lieux des assainissements non collectif.

1.9. Autres Prestations (vidange/réhabilitation) réalisées par le service

Cette prestation n'est pas réalisée par le service à ce jour.

1.10. Nombre de contrôles réalisés depuis la création du service

Commune	Contrôle de conception	Contrôle exécution	Diagnostic existant	Diagnostic vente	total
ARDIN	74	66	74	57	271
BECELEUF	43	40	0	16	99
COULONGES	60	47	238	9	354
FAYE / ARDIN	32	35	0	28	95
GERMOND ROUVRE	31	24	155	22	232
ST CHRISTOPHE	20	17	129	4	170
ST POMPAIN	62	53	1	44	160
STE OUENNE	46	50	289	14	399
SURIN	51	38	232	12	333
XAINTRAY	19	9	92	6	126
TOTAL	438	379	1210	212	2239

Contrôles réalisés jusqu'au 31/12/2013

Au 31 décembre 2013, le SPANC avait réalisé 2239 contrôles sur 1798 installations.

1.11. Taux de conformité des dispositifs d'ANC (indicateur P301.3)

Diagnostic des installations existantes	
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes (diagnostic et réalisation d'assainissement)	805
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	1798
Taux de conformité des dispositifs ANC	44.77 %

Le taux de conformité est plus important qu'en 2012. Cette année nous prenons en compte les modifications du calcul de l'indicateur «taux de conformité», établies par l'arrêté du 2 décembre 2013. Pour déterminer le nombre d'installations jugées conformes nous tenons compte du diagnostic de l'existant ou de bon fonctionnement ainsi que des contrôles de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

2. BILAN FINANCIER

2.1. Redevances - Tarifs appliqués en 2013 :

Type de redevance	Tarif 2013 (€ HT)
Contrôle de conception et d'implantation avec visite de terrain	165.00
Contrôle de bonne exécution	165.00
Contrôle de conception et d'implantation sur dossier	40.00
Diagnostic de l'existant	80.22
Diagnostic en cas de vente	91.80

Le conseil syndical du 22 novembre 2013 a délibéré les tarifs du SPANC pour l'année 2014. Ils restent inchangés. La TVA appliquée est de 10 %.

2.2. Compte administratif 2013:

Investissement	Prévu	Réalisé
Recettes	810.00	270.00
Dépenses	810.00	0.00
Résultat de l'année		270.00
Résultat N-1 reporté		-810.00
Résultat cumulé		-540.00
Excédent total de financement		-540.00
Fonctionnement		
Recettes	42 089.00	31 470.98
Dépenses	42 0089.00	28 547.84
Résultat de l'année		2 923.14
Résultat N-1 reporté		-2904,30
Résultat cumulé		18.84
Résultat disponible de l'année		18.84
Autofinancement prévisionnel		0
Affectation N + 1 pour investissement		0
Report à nouveau (dispo pour fonctionnement)		

2.3. Budget 2014

Section d'investissement	
Recettes	
Virement de la section de fonctionnement	251.16 €
Opération d'ordre transféré	270.00 €
Reserve	18.84 €
Total investissement recettes	540.00 €
dépenses	
Déficit reporté	540.00 €
Total investissement dépenses	540.00 €

Section de fonctionnement	
Recettes	
Ventes de produits	65 000.00 €
Subvention d'exploitation	5 000.00 €
Total recettes	70 000.00 €
Dépenses	
Charges à caractère général	8 608.84 €
Charges de personnel	60 540.00 €
Charges exceptionnelles	330.00 €
Virement à la section d'investissement	251.16 €
Opérations d'ordre	270.00 €
Total dépenses	70 000.00 €

3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2013, l'activité du SPANC du Syndicat des Eaux du Centre Ouest s'est maintenue (+ 5 %) et ce malgré le départ de la commune de Saint Christophe sur Roc.

Les diagnostics et les contrôles de bonne exécution ont progressés de 15 % alors que les contrôles de conception et d'implantation ont diminué de 15 %. Les diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente se maintiennent.

Le SPANC du SECO, créé en 2007 a commencé les contrôles de bon fonctionnement en 2011. Il comptabilisait une dizaine de contrôles par an en 2011 et 2012. En 2013, Le service voit ces contrôles de bon fonctionnement progressés de 90 % (113 en 2013 contre 11 en 2012), en raison de la périodicité des contrôles. En 2014, ils progressent de 20 % et il en sera ainsi jusqu'au terme du diagnostic de l'existant. L'augmentation constante des contrôles de bon fonctionnement et la continuation des diagnostics de l'existant sur les quatre communes restantes (Ardin, Saint Pompain, Béceleuf et Faye sur Ardin) est à l'origine du recrutement d'une technicienne SPANC à temps complet, survenu en janvier 2014.

Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes à débiter sur la commune d'Ardin, au mois de mai 2013.

Du point de vue financier, le déficit de la section de fonctionnement, dû à la mise en place du service est complètement résorbé.

La mise en place des prestations non obligatoires relatives à la vidange et à la réhabilitation des assainissements n'est pas à l'ordre du jour.

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan SPANC de l'année 2013.

Annexe 2 : Délibération pour les tarifs du SPANC

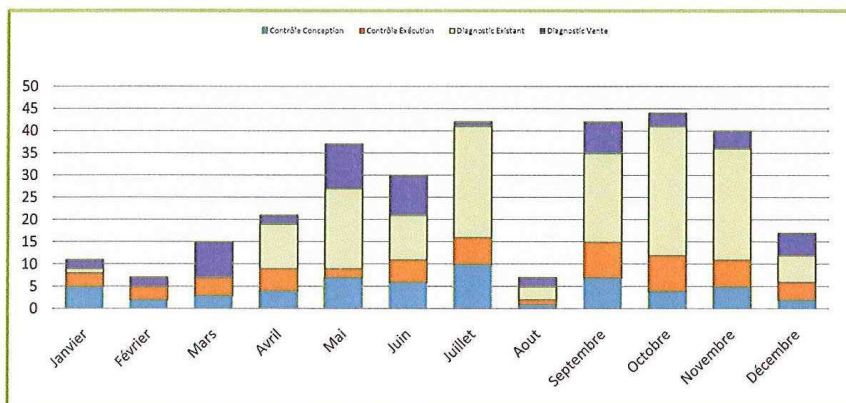
Annexe 1

Bilan SPANC de l'année 2013.

BILAN du SPANC - ANNEE 2013

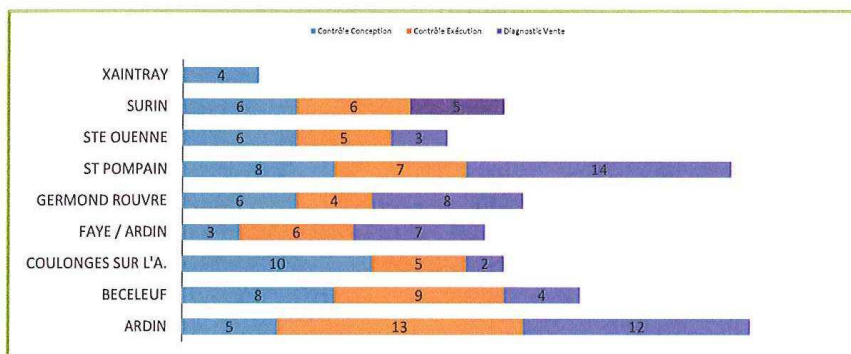
Par Mois

MOIS	Contrôle Conception	Contrôle Exécution	Diagnostic Existant	Diagnostic Vente	Total
Janvier	5	3	1	2	11
Février	2	3	0	2	7
Mars	3	4	0	8	15
Avril	4	5	10	2	21
Mai	7	2	18	10	37
Juin	6	5	10	9	30
Juillet	10	6	25	1	42
Aout	1	1	3	2	7
Septembre	7	8	20	7	42
Octobre	4	8	29	3	44
Novembre	5	6	25	4	40
Décembre	2	4	6	5	17
Total	56	55	147	55	313
Pourcentage	18%	18%	47%	18%	100%



Par commune

Commune	Contrôle Conception	Contrôle Exécution	Diagnostic existant	Diagnostic Vente	Total
ARDIN	5	13	72	12	102
BECELEUF	8	9		4	21
COULONGES SUR L'A.	10	5	34	2	51
FAYE / ARDIN	3	6		7	16
GERMOND ROUVRE	6	4		8	18
ST POMPAIN	8	7	1	14	30
STE OUENNE	6	5	30	3	44
SURIN	6	6	1	5	18
XAINTRAY	4		9		13
Total	56	55	147	55	313



Annexe 2

Délibération pour les tarifs du SPANC 2013

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du Conseil Syndical du 13 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Syndical, se sont réunis au siège du Syndicat, à Beaulieu, d'Echiré, salle de conférence, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 14 décembre 2012.

Présents : Mesdames M RICHARD, M MATHIS, Messieurs D ALBERT, M ARNAUD, D DELECHAT, J FOUGERE, C LAVAUT, A GAUTHIER, C GRIT, G MAINGOT, R GUILLOTEAU, C RENO, JL RENOUX, P ALBERT, D ROQUIER, G ROY.

Absents : Mesdames I AUBIAN, D GAUVIN, A LEQUEMENER, Messieurs JP BASTY, JP BON, F BOUNIOT, G BUJAT, JB CHALONS, P CLEMENT, V DESMIERS, T DEVAUTOUR, G GELIN, J GOUFFIER, D GOURDIEN, L GRANDEMANGE, G GUILBOT, M MARTIN, L MOREAU, J MORINEAU, A PARROT, R PERRIN, P POURADIER, C PREVOST, C ROULLEAU, D TURPAULT, Y VANDE.

Absents excusés : Messieurs P GODARD, J PELTIER

Pouvoirs : C. BONNIN donne pouvoir à P ALBERT
P JAMONEAU donne pouvoir à M RICHARD

Accusé de réception en préfecture
079-257901850-20121231-2012-12-18_64-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2012
Date de réception préfecture : 31/12/2012

Nombre de délégués : En exercice 46
Présents 16
Pouvoirs 2

Monsieur ALBERT et Madame RICHARD comptent pour 2 voix chacun.

Monsieur C. LAVAUT est désigné secrétaire de séance.

2012-12-18 64 :TARIFS SPANC ANNEE 2013

Monsieur le Président propose les tarifs 2013 applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 comme suit :

SPANC	Tarif 2013 (HT)
Contrôle conception implantation	165,00 €
Contrôle conception implantation sur dossier	40,00 €
Contrôle bonne exécution	165,00 €
Premier contrôle bon fonctionnement	80,22 €
contrôle état des lieux en cas de vente	91,80 €

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessus.

fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Didier DELECHAT

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification du

